

Décret n° 98 - 117 du 7 Mai 1998

**portant nomination d'un assistant
du Ministre, Directeur de Cabinet
du Président de la République**

Le Président de la République

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu le décret n°001-97 du 29 octobre 1997 portant nomination du ministre, directeur de cabinet du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

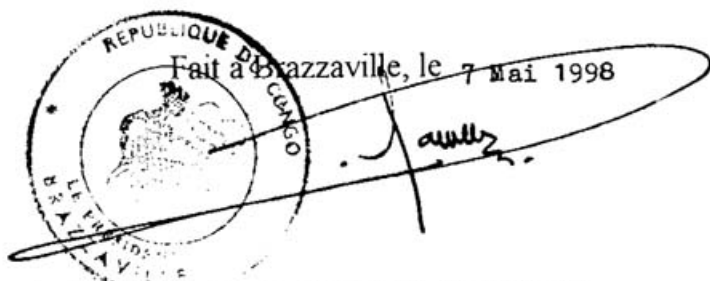
DECRETE :

Article premier : Monsieur NGATSE-OBALA Paul est nommé, avec rang et prérogatives de conseiller du Président de la République, assistant du ministre, directeur du cabinet du Président de la République.

Article 2 : Monsieur NGATSE-OBALA Paul percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de Monsieur NGATSE-OBALA Paul, sera inséré au Journal Officiel./-

Fait à Brazzaville, le 7 Mai 1998

The image shows a circular official stamp of the Republic of Congo. The outer ring contains the text 'REPUBLIQUE DU CONGO' at the top and 'BRAZZAVILLE' at the bottom. Inside the ring is a smaller circle with a map of the country. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink. The date 'Fait à Brazzaville, le 7 Mai 1998' is written in a cursive script above the signature.

Le Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO